

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/09/2021

FRANCE RELANCE POUR LA CULTURE : UN AN APRÈS, OÙ EN EST-ON ?

Annoncé le 3 septembre 2020, le volet de France Relance pour la Culture, doté de 2 milliards d'euros, a l'ambition de soutenir les différents secteurs culturels dans leur reprise d'activité et leur structuration, dans un contexte où la crise sanitaire a fragilisé les modèles économiques des acteurs.

Ce soutien vise à accompagner le patrimoine dans les territoires, à favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, tout en consolidant les grandes filières économiques culturelles, et ainsi, à permettre de préparer l'avenir et de faire face aux enjeux de transition numérique et écologique.

Au total, 67% des entreprises bénéficiaires sont des PME et 10% des crédits bénéficient à des territoires ruraux, la Culture contribuant fortement à la dynamique générale de relance de l'activité.

Sur les huit premiers mois de l'année 2021, 793 M€ ont été engagés, soit 65% des crédits budgétaires mis à disposition cette année et près de 50% de la totalité des crédits alloués sur l'ensemble du volet de France Relance opéré par le ministère de la Culture.

L'année 2021 devrait permettre de déployer les deux-tiers des moyens prévus au titre de la relance, et se poursuivre début 2022, assurant une relance à la fois massive, continue et territorialisée de la Culture.

1. Une relance par et pour le patrimoine : 614 M€ au total, 473 M€ dès 2021, dont 345 M€ ont déjà été engagés à ce jour.

Le patrimoine est un élément essentiel en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays. Avec un soutien massif en faveur de la restauration du patrimoine, le plan de relance a créé une dynamique sans précédent pour valoriser les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence de la France.

Doté de 80 M€, le « plan cathédrales » a permis de lancer ou d'accélérer 52 opérations, dont 39 ont fait l'objet, à fin août 2021, d'une notification de marchés de travaux.

France Relance permet également de restaurer les monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés (37 opérations, dont 32 ont déjà fait l'objet d'une notification de marché de travaux), mais aussi de rénover des équipements patrimoniaux essentiels aux territoires. Au total, ce sont d'ores et déjà 56,8 M€ de crédits qui ont été engagés à ce titre par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Le plan de relance permet en outre d'accélérer la restauration des monuments nationaux présentés par le Centre des monuments nationaux (CMN) sur l'ensemble du territoire (40 M€). Le CMN a déjà engagé 18 M€ de crédits sur cette enveloppe. Sur les 15 monuments concernés, 12 ont déjà fait l'objet à ce jour d'une notification de marché de travaux.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Le plan de relance permet enfin de mener pleinement le projet de restauration et de mise en valeur du château de Villers-Cotterêts (100 M€). Sur cette opération, 82 M€ ont déjà été engagés à ce jour.

2. La reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique : 426 M€ au total, 313 M€ dès 2021, dont 150 M€ ont déjà été engagés à ce jour.

80 M€ (dont 53 M€ en 2021) du plan de relance viennent en soutien des structures de spectacle vivant subventionné en région (institutions labellisées et réseaux de théâtre, danse, arts de la rue et cirque, mais également ensembles, opéras, orchestres et festivals dans les territoires). Sur ce total, 20 M€ (dont 10 M€ en 2021) sont consacrés à un fonds spécifique dédié à la transition écologique. Sur les 53 M€ mis en place, les DRAC ont à ce jour déjà engagé plus de 30 M€ au bénéfice de plus de 500 structures.

France Relance vise également à soutenir fortement la filière musicale (spectacles et concerts, musique enregistrée, auteurs et éditeurs de musique). A fin août, le Centre national de la musique (CNM) a engagé environ la moitié des crédits délégués à ce stade (120 M€ sur un total 2021 de 175 M€) au profit de 900 entreprises bénéficiaires.

3. Un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture : 113 M€ au total, 83 M€ en 2021 dont près de la moitié ont déjà été engagés à ce jour.

Un programme de soutien à la conception et à la réalisation de projets artistiques, qui portera une attention particulière aux jeunes créateurs (arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués), a notamment été lancé. Il a pour but de donner un nouvel élan à la création dans toutes les disciplines (les métiers d'art, le spectacle vivant, la musique, la littérature, les arts plastiques, etc.). Doté de 30 M€ dont 20 M€ en 2021, ce programme est dédié en priorité aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles. L'appel à manifestation d'intérêt « [Mondes nouveaux](#) » a été ouvert du 28 juin au 22 août 2021. La notification des projets est prévue pour la fin du mois de septembre.

France Relance vise également à soutenir la modernisation du réseau d'enseignement supérieur culturel, à la fois à travers un plan sans précédent de rénovation des bâtiments des écoles et un important investissement en matière numérique : 20 M€ de crédits ont d'ores et déjà été engagés au titre de ces opérations.

4. La consolidation et la modernisation des filières presse, livre, cinéma et audiovisuel : 428 M€ au total, dont près de 270 M€ ont d'ores et déjà été engagés.

A fin août, le Centre national du cinéma (CNC) a engagé 92% de l'enveloppe de France Relance pour la filière cinéma, au profit de 3 762 bénéficiaires (exploitants, producteurs, distributeurs, auteurs, etc.). De même, les médias publics, qui jouent un rôle crucial dans l'équilibre de l'écosystème de la création, ont mis en œuvre les moyens exceptionnels alloués (65 M€ en 2021).

Le plan de relance contribue également au plan de filière de presse et ce sont ainsi 18,5 M€ de crédits qui ont déjà été engagés au bénéfice de 1 221 entreprises (éditeurs et diffuseurs de presse notamment).

Enfin, dans le cadre du plan de filière livre, 3 M€ de crédits relance ont d'ores et déjà été versés à 176 librairies au titre de l'enveloppe de soutien à la modernisation des librairies. Le Centre national du livre (CNL) consommera plus rapidement que prévu l'enveloppe de soutien à l'acquisition de livres pour les bibliothèques publiques, avec 7 M€ engagés dès 2021. Et concernant le renforcement de la dotation globale de décentralisation (DGD) allouée aux bibliothèques, l'intégralité des 15 M€ ouverts pour 2021 ont été délégués aux collectivités pendant l'été 2021.



5. Une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives : 19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du PIA4.

France Relance permet, avec 19 M€, de répondre aux enjeux immédiats des industries culturelles et créatives : inscription dans les territoires avec les « [quartiers culturels et créatifs](#) » ; visibilité dans l'environnement numérique des contenus francophones ; accès au financement bancaire grâce au renforcement des capacités d'intervention en garantie de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC). Toutes ces actions ont été déployées en 2021 et se poursuivront en 2022.

Au-delà de ces moyens, le ministère de la Culture porte une stratégie globale visant à court et moyen terme à accélérer la transition numérique des industries culturelles et créatives (ICC) et à renforcer leur place dans l'économie mondiale numérique. Elaborée dans le cadre des Etats généraux des industries culturelles et créatives, lancés par le Président de la République en 2019, cette stratégie est dotée d'une enveloppe de 400 M€ dans le cadre du 4^{ème} Plan d'investissement d'avenir.

Dans ce cadre, 6 dispositifs de relance ont été ouverts à ce jour, représentant plus de 100 M€ de moyens mobilisés, soit un quart du total des crédits alloués. Ils permettront :

- de soutenir les innovations de rupture développées par de jeunes entreprises innovantes ([concours I-nov pour une enveloppe totale de 36 M€](#)),
- d'augmenter le volume de prêts participatifs octroyés par l'IFCIC (Fonds de prêts Innovation avec le déblocage de 25 M€ sur une enveloppe totale prévue de 50 M€),
- d'accompagner la transition numérique du spectacle vivant, du patrimoine et de l'architecture (appels à projets « expérience augmentée du spectacle vivant » et « numérisation du patrimoine et de l'architecture »),
- de développer de nouvelles solutions de commercialisation (appel à manifestations d'intérêt « billetteries innovantes »),
- et d'accompagner la transition écologique de la filière ICC grâce à l'innovation (appel à projets « alternatives vertes »).

Chacun de ces [quatre derniers appels](#) est doté d'une enveloppe de 10 M€, soit 40 M€ au total.